



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 septembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

21 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 26

OBJET :

**Mise en place d'une
tarification sociale : cantine
à 1 EURO**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 29/09/2021

Publiée le 29/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, José AZEVEDO, Stéphane LE PECULIER (arrivé à 20H11), Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Etaient Absents excusés :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS
Christine DAVOINE donne pouvoir à Claire HERLIN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
Maria PYRKA, donne pouvoir à Marie, Solange GRILLOT
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Annick BAZIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Danièle PAGEARD donne pouvoir à Rodolphe WELSCH
Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents : Laure CHENU

**MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE :
CANTINE A 1 EURO**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le fonds de soutien de l'état visant à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles.

CONSIDERANT que ce fonds s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et permet de garantir à tous un accès à l'alimentation.

CONSIDERANT la volonté municipale de proposer le principe du repas à 1€ aux quatre premières tranches de la grille des quotients familiaux pour les familles dont l'enfant sera scolarisé en école maternelle et élémentaire.

CONSIDERANT que l'aide de l'Etat est porté à 3 € pour tous les repas facturés à 1 € aux familles.

CONSIDERANT qu'après étude et évaluation sociale et financière de la mise en place d'une tarification sociale de la cantine, il est envisagé d'instaurer à compter du 1er septembre 2021 la grille tarifaire ci-après,

CONSIDERANT l'avis de la Commission scolaire du 15 septembre 2021,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances en date du 16 septembre 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
L'UNANIMITE**

- **FIXE** comme indiqué en annexe, les tranches de quotient familial, les tarifs de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, de l'étude, à compter du 1^{er} septembre 2021.
- **RAPPELLE** que les modalités, d'inscription, de paiement et de remboursement sont fixées par le règlement intérieur d'utilisation des restaurants scolaires, de l'accueil de loisirs et des accueils périscolaires.
- **PRECISE** que les tranches 1 à 4 sont concernées par ce dispositif.
- **DIT** que la tarification sociale « cantine à 1 Euro » est prévue pour une durée de 3 ans et qu'en cas de non-prorogation du dispositif par l'état, le tarif de référence se substituera de fait.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget en cours.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN



RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL PRE et POST SCOLAIRE- ACCUEIL DE LOISIRS
TARIFS : année scolaire 2021-2022

QUOTIENT FAMILIAL ou QUALITE	1	2	3	4	5	6	7	8	Non ferfois	Enseignants & Personnel Communal 4.98
	Inférieur à 200	De 200,01 266	De 266,01 à 355	De 355,01 à 473	De 473,01 à 631	De 631,01 à 842	De 842,01 1122	sup à 1122,01		
Restauration scolaire (1) Tarif repas / jour	1.58	2,00	2.42	2.84	3.26	3.68	4.10	4.52	7.35	
Tarif PAI / jour	1.05	1.33	1.61	1.89	2.17	2.45	2.73	3,00	4.90	
Accueil périscolaire - de 07h00 à 08h30 - de 16h30 à 19h00	0.48	0.55	0.61	0.67	0.74	0.80	0.86	0.92	1.40	
Gouter	en sus 0,25 € pour le gouter									
Accueil de loisirs - demi-journée sans repas - demi-journée avec repas - journée avec repas	3.15 5.25 8.4	3.63 6.08 9.71	4.12 6.91 11.03	4.60 7.74 12.34	5.08 8.57 13.65	5.57 9.40 14.96	6.05 10.23 16.28	6.53 11.06 17.59	10.5 17.85 28.35	
Etude Surveillée (tarif à la soirée)	1.26	1.47	1.68	1.89	2.1	2.31	2.52	2.73	5.25	
Nombre de familles année scolaire 2020-2021	13	5	6	17	8	44	36	261		

Tarifs en €

(1) Dispositif cantine "tarification sociale" (jusqu'à la fin de l'aide de l'Etat)

QUOTIENT FAMILIAL ou QUALITE	1	2	3	4
	Inférieur à 200	De 200,01 266	De 266,01 à 355	De 355,01 à 473
Restauration scolaire Tarif repas / jour	1,00	1,00	1,00	1,00

Tarifs en €